

## I. Informations sur AE Securicash

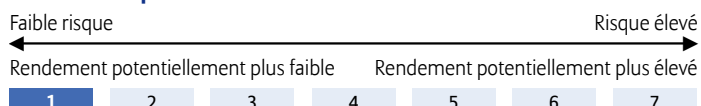
Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux s.a. dans les produits Allianz Excellence et Allianz Excellence Plan. Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires et le document d'informations spécifiques de ce fonds sont disponibles gratuitement chez votre courtier en assurances et sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be).

### Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français **Allianz Securicash SRI**.

La politique d'investissement du FCP vise à offrir une performance proche de l'indice EONIA. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion financière et le FCP verrait sa valeur baisser de manière structurelle.

### Classe de risque



### Période de détention recommandée

3 mois

### Date de création

17/03/2014

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Le fonds présente un niveau de risque faible dû à ses investissements composés, en majorité, d'instruments du marché monétaire de l'Union Européenne, libellés en euros, de durée de vie inférieure à 3 mois et de haute qualité.

### Performance (%)<sup>1</sup>

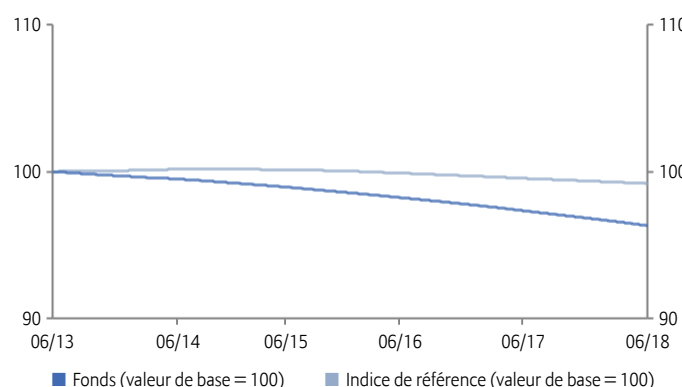
	Depuis 1/1	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2013	2014	2015	2016	2017	VNI
Fonds	-0,53	-0,08	-0,29	-0,53	-1,05	-1,49	-0,50	–	–	–	–	-0,56	-0,04	-0,65	24,48 €
Indice de référence	-0,18	-0,03	-0,09	-0,18	-0,36	-0,93	-0,31	–	–	–	–	-0,11	-0,32	-0,36	

## II. Informations sur ALLIANZ SECURICASH SRI

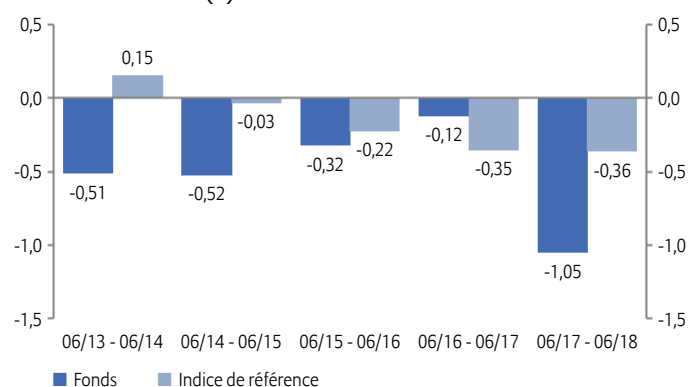
### Performance (%)<sup>2</sup>

	5 ans	5 ans p.a.	2013	2014
Fonds	-3,69	-0,75	-0,58	-0,50
Indice de référence	-0,82	-0,16	0,09	0,10

### Evolution VNI sur 5 ans<sup>2</sup>



### Performance annuelle (%)<sup>2</sup>



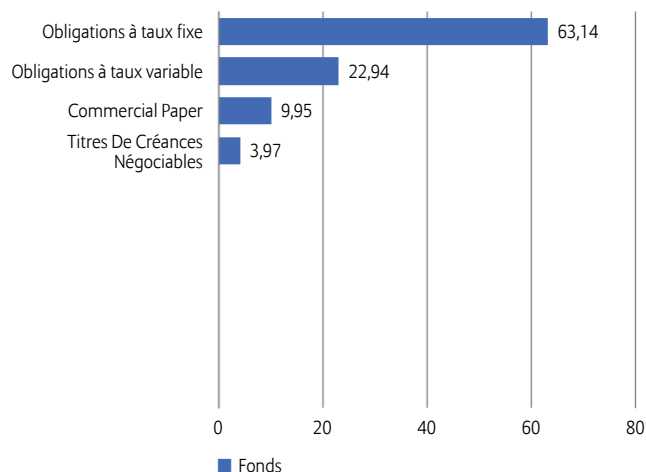
### Indicateurs de risque/return\*

	3 ans	5 ans
Active Return (%)	-0,58	-0,59
Alpha (%)	-0,04	-0,05
Bêta	1,49	0,97
Coefficient de corrélation	0,77	0,88
Ratio d'information	-18,30	-19,21
Ratio de Sharpe	-12,34	-9,15
Ratio de Treynor	0,00	-0,01
Tracking error (%)	0,03	0,03
Volatilité (%)	0,05	0,06

\* Ces indicateurs et autres termes financiers sont expliqués dans notre glossaire. Les notes de bas de page sont reprises à la troisième page de la fiche fonds.

## Structure du portefeuille

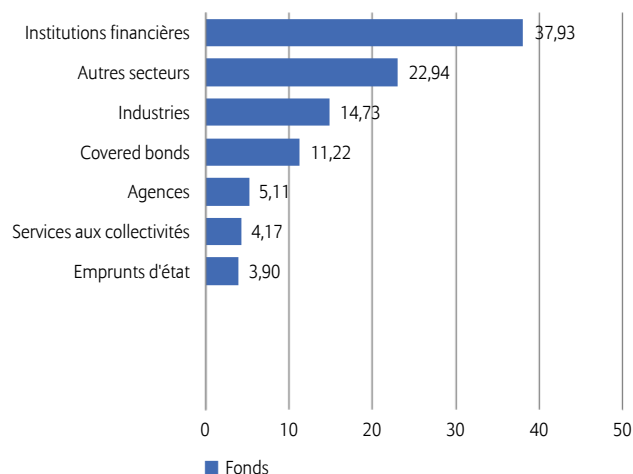
### Répartition par classe d'actif (%)



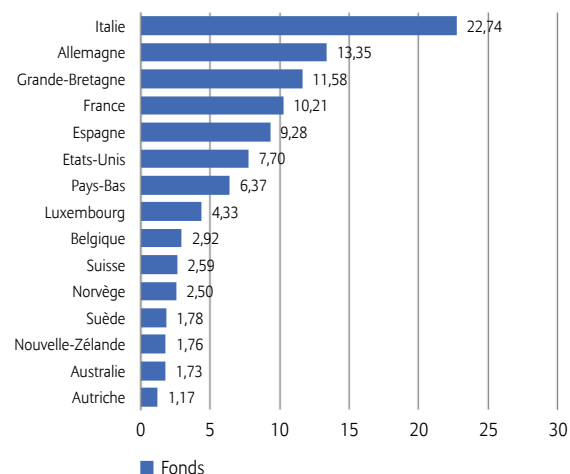
### Principaux titres (en % de la VM et hors liquidités & Repo)

INTESA SANPAOLO SPA	4,70
ENEL FINANCE INTERNA	3,77
PURPLE PROTECTED	3,77
DAIMLER AG	3,59
ITALIAN REPUBLIC	3,40
BMW FINANCE NV	3,36
POSTE ITALIANE	2,76
ING SELECTIS SICAV	2,72
BARCLAYS BANK PLC	2,72
<b>Total</b>	<b>30,79</b>

### Répartition sectorielle (%)



### Répartition géographique (%)



## Opportunités

- + Un placement court terme peu risqué qui présente historiquement une faible volatilité et un univers d'investissement de notation minimum A-2 de la Communauté européenne.
- + La sélection de titres du marché monétaire en euros repose sur la prise en compte de critères financiers et de critères d'investissements socialement responsables.
- + La stratégie de gestion a pour but de limiter l'exposition du fonds au risque de taux et au risque de crédit.

## Risques

- Risque de crédit : si l'émetteur fait défaut, le coupon et/ou le nominal des actifs risque de ne pas être intégralement payé, leur valeur baissant, celle de l'OPC s'en trouve diminuée.
- Risque sectoriel de taux : l'univers de taux étant très large, certains segments sont plus volatils que d'autres.
- En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et celui-ci verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

## Informations clés du fonds sous-jacent

Indice de référence	EONIA
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH
Date de création	09/06/2003



## Gestionnaire de fonds

Vincent Tarantino  
(depuis le 10/06/2003)

## Commentaire du gestionnaire

La fin de semestre a été très active une fois de plus sur le plan monétaire et politique.

La rencontre historique entre les Etats-Unis et la Corée du Nord a été un facteur d'apaisement du risque géopolitique à court terme. Les tensions sur l'Italie se sont aussi détendues avec le discours du nouveau ministre des finances minimisant les réformes annoncées et réitérant sa volonté de réduire la dette.

Sur le plan monétaire, la banque centrale américaine (FED) a relevé sans surprise ses taux pour la deuxième fois cette année et a projeté deux nouvelles hausses d'ici fin 2018 en insistant sur sa confiance dans l'économie américaine et l'inflation.

Après les propos combatifs de la FED, la banque centrale européenne (BCE) a précisé son calendrier de sortie des achats d'actifs effectués dans le cadre de l'assouplissement quantitatif initié en mars 2015. Elle réduira de 30 à 15 milliards d'euros mensuels dès octobre pour terminer le programme en décembre. La surprise est venue de l'annonce de Draghi pour le maintien des taux au moins jusqu'à l'été 2019, voire plus. Après ce ton conciliant de la BCE, la parité euro/dollar est passée de 1,18 à 1,15.

La volatilité a refait surface avec l'escalade des tensions commerciales sur la seconde moitié du mois. Trump a annoncé la mise en place de tarifs douaniers de 25% sur 50 milliards de dollars d'importations provenant de Chine. Cette dernière a répliqué avec l'annonce de sanctions de même ordre. Il est à noter que l'excédent commercial de la Chine avec les Etats-Unis est en hausse à 11% sur un an.

Les craintes se sont également portées sur le secteur automobile, le président américain menaçant de relever les droits de douane sur les importations en provenance de l'Union européenne. La dégradation pourrait lourdement peser sur les résultats des entreprises exportatrices et amplifier la remontée de l'inflation.

Sur le marché du crédit à court terme, les taux d'intérêt et de primes de risques restent sur des niveaux très bas. L'excès de liquidité est toujours très élevé à 1.844 milliards d'euros. L'Euribor 3 mois et l'Eonia sont inchangés à respectivement -0,33% et -0,365%.

## Remarques importantes

- Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires, le document d'informations spécifiques, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Excellence doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros. Les versements planifiés sur le contrat Allianz Excellence Plan doit être au moins égal à 1.200 euros par an, 600 euros par semestre, 300 euros par trimestre ou 100 euros par mois et vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) sous Valeurs d'inventaire et calcul du rendement/Fonds d'investissement (Branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :
  - l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02/547.58.71, fax : 02/547.59.75, [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as),
  - Allianz Benelux s.a. par mail à [plaintes@allianz.be](mailto:plaintes@allianz.be) ou par fax au 02/214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux s.a., 10RSGJ, Rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.

<sup>1</sup> Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

<sup>2</sup> Les rendements ont été calculés sur base des performances réalisées par le fonds sous-jacent, après déduction des frais de gestion imputés au contrat. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Le fonds dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Allianz Global Investors GmbH, France Branch, société de Gestion de Portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht. GmbH aux capitaux propres de 49.900.700 €. HRB (registre de commerce) 9340 - Frankfurt am Main. 3, boulevard des Italiens – F-75113 Paris Cedex 02, France – Tél. : +33 1 73 05 73 05. [www.allianzgi.com](http://www.allianzgi.com)

